

224C2816  
FR0012432516-FS00974

23 décembre 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**POXEL**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2024, la Caisse des dépôts et des consignations (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 décembre 2024, indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations<sup>1</sup> et de la société Bpifrance Investissement<sup>1</sup>, agissant en sa qualité de société de gestion du FPCI Innobio, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir indirectement 2 682 520 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
CDC (en direct)	0	-
Bpifrance Participations SA <sup>1</sup>	1 633 197	3,04
Bpifrance Investissement <sup>1</sup> en sa qualité de société de gestion du fonds Innobio	1 049 323	1,95
<b>Total CDC</b>	<b>2 682 520</b>	<b>4,99</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions de la société POXEL sur le marché par Bpifrance Participations et Bpifrance Investissements en sa qualité de société de gestion du fonds Innobio.

<sup>1</sup> Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 53 680 973 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.